

Le prix Jean Maitron 2005 a été attribué à **Matthieu Méance** pour son mémoire de maîtrise sur **"La Ligue des Droits de l'Homme et les Africains, 1898 - 1939"**. Ce mémoire a été soutenu à l'Université de Paris VIII (Saint-Denis) sous la direction d'Emmanuelle Sibeud.

Le prix Jean Maitron a été créé en 1989 par la FEN, devenue **UNSA Education**. Le prix est attribué chaque année à un mémoire consacré au mouvement social, au mouvement ouvrier, au syndicalisme, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dans le prolongement de l'œuvre de Jean Maitron. Le Centre d'Histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle (CHS) de l'Université de Paris 1 est chargé de l'organisation du prix. Le jury, composé à parité d'universitaires et de syndicalistes de l'éducation, est présidé par Antoine Prost.

Si la période traitée dans ce travail, fin du XIX<sup>e</sup> et première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, peut sembler, à première vue, un peu lointaine, l'objet de l'étude, basé sur les archives de la Ligue des Droits de l'Homme, rendues par Moscou, et mises à disposition des chercheurs par la Bibliothèque de Documentation contemporaine (BDIC) à Nanterre, nous plonge dans une triple actualité.

La Ligue des Droits de l'Homme joue un rôle important dans notre société. C'est un partenaire régulier pour notre organisation syndicale. De plus, la Ligue des Droits de l'Homme a été longtemps présidée par Madeleine Rebérioux, disparue le 7 février 2005. Madeleine Rebérioux était membre du jury du prix Jean Maitron et elle aurait apprécié le choix de notre jury.

L'Afrique, qui est au cœur de cette étude, c'est l'Afrique coloniale. Matthieu Méance examine les positions de la Ligue des Droits de l'Homme sur la colonisation, retrace la création des sections de la Ligue en Afrique, et en recense les interventions, montrant par là une réalité concrète des problèmes liés au système colonial.

La question de la naturalisation des "indigènes" suscite de nombreux débats à la Ligue, notamment dans sa commission d'étude coloniale, opposant les partisans de naturalisations systématiques (assimilation) à ceux qui préconisent l'octroi de toutes les libertés pour tous les indigènes, naturalisés ou non (association).

Nous sommes là au cœur du récent débat sur la colonisation, dont historiens et syndicalistes avec l'appui de la Ligue des Droits de l'Homme se sont emparés pour faire annuler l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui demandait aux programmes scolaires de reconnaître le rôle positif de la colonisation. L'**UNSA Education** a pris sa place dans ce débat et a soutenu la publication, en 2006, du livre "La Colonisation, la Loi et l'Histoire", dirigé par Claude Liauzu et Gilles Manceron.

Actualité, enfin, en cette année du centenaire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus, de ce travail qui commence par rappeler la création de la Ligue des Droits de l'Homme, le 4 juin 1898, en pleine affaire Dreyfus. La Ligue des Droits de l'Homme ne s'est pas créée avec comme but ultime la réhabilitation de Dreyfus, puisqu'elle s'est donné une vocation plus globale et permanente, mais c'est son engagement auprès de Dreyfus qui la fit connaître et lui donna son audience.

L'**UNSA Education** se félicite une fois encore de pouvoir contribuer, par cette publication dans la collection des Cahiers du Centre Fédéral, chez SUDEL, à la diffusion d'un travail de recherche historique qui nous apporte des éléments de réflexion utiles à notre action syndicale.

**Patrick Gonthier** • Secrétaire général de l'**UNSA Education**

**Guy Putfin** • Responsable Histoire et Archives du Centre Henri Aigueperse